

e.Sedit RH
Veille Réglementaire
Setup VR_2021_07





Un calendrier prévisionnel est à votre disposition via votre Espace www.espaceclients.berger-levrault.fr, vous informant de la parution des textes et de leur suivi pour l'intégration dans votre applicatif.

► A A A A A AA
A

Pour cette veille, nous positionnerons la période de recalcul sur la collectivité à [A] dans le cadre de la revalorisation du SMIC au 01/10/2021. Si toutefois vous ne souhaitez pas cette période de recalcul, il vous sera toujours possible de la modifier ou de la supprimer dans le paramétrage de votre collectivité et de la positionner sur chacun des agents concernés si besoin.

► A A A A A A A A A ~~AA~~ A A A AG A
A

1. CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE



1.1 Motifs de NBI



A A

A

A

Le paramétrage du motif NBI « » ne correspondait pas pleinement, dans la rédaction de sa description, au décret 2006-779 du 3 juillet 2006.

Nous modifions le paramétrage correspondant.

A

Références :

- A A AA A A A C A A A AC G A AA
A A AG A C R A



A

A

A

A

- Modification de motif de paie

A

1.2 Indemnité spéciale de fonctions de Police Municipale – Chef de service de PM

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

Les agents de la filière Police Municipale peuvent prétendre à une prime en fonction de leur grade, sous conditions. Pour les chefs de service de PM, cette indemnité spéciale de fonctions est attribuée suivant le grade et un pourcentage du traitement indiciaire.

Le décret n°2000-45 fixe les taux ou pourcentages de référence pour les chefs de service dans les conditions ci-après :

-	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	AA
A	A	A											
A													
-	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	AA
A	A	A											
A													

Les attributions individuelles sont modulées en fonction des critères retenus par la délibération, les pourcentages indiqués étant des plafonds, les attributions peuvent être inférieures à ceux-ci.

A

Références :

A													
-	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
N	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
A													
A													

1.3 Allocation aux parents d'enfants handicapés

Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

Au titre de son action sociale interministérielle, l'Etat apporte une aide financière aux parents pour la garde de leur enfant porteur de handicap, âgé de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité (50 % au moins) ouvre droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Cette allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans est de 167.06 € par mois, pour l'année 2021.

Cette allocation n'étant pas listée dans les prestations qui figurent à l'article 81 du CGI, elle ne peut donc pas bénéficier en tant que telle de l'exonération CSG/RDS contrairement à d'autres prestations sociales énumérées.

Références :

- A A A A

A

A



A

A

A

A

- Modification de rubrique

- 7600 – Alloc. Enfants Handicap

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

1.4 Avantages en nature élus



Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.

A



A A

[L'article L136-1-1 I du Code de la sécurité sociale](#) dispose que « la contribution prévue à l'article L136-1 est due sur toutes les sommes, ainsi que les avantages et accessoires en nature ou en argent qui y sont associés, dus en contrepartie ou à l'occasion d'un travail, d'une activité ou A A A A A A A , quelles qu'en soient la dénomination ainsi que la qualité de celui qui les attribue, que cette attribution soit directe ou indirecte ».

Le III de cette même disposition indique une série d'exclusion, dans laquelle ne figure pas l'avantage en nature octroyé à un élu local.

A A A A A A A A A A A A A A A A A

[L'article L136-2](#) du même code indique que, pour le calcul de l'assiette de la contribution prévue à l'article L136-1 du code, les revenus bruts suivants bénéficient d'une réduction représentative de frais professionnels fixée à 1,75% pour leur montant inférieur à quatre fois la valeur du plafond mentionné à l'article L241-3 :

- 1° Les revenus d'activité, à l'exception de ceux mentionnés au II de l'article L242-1, de ceux perçus par les travailleurs indépendants assujettis dans les conditions prévues aux articles L136-3 et L136-4, et des indemnités perçues à l'occasion d'un mandat ou d'une fonction élective ;
- 2° Les revenus d'activité assimilés fiscalement à des traitements et salaires des artistes-auteurs mentionnées à l'article L382-1 ;
- 3° Les allocations et avantages mentionnés au a du 1° du II de l'article L136-8.

Ainsi, les revenus d'activités bénéficient d'un abattement de 1,75%, à l'exception des indemnités versées à l'occasion d'un mandat électif.

1.5 Déduction carence sur CTI et proratisation

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

Le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 instaurait un complément de traitement indiciaire au bénéfice des agents de la fonction publique hospitalière exerçant leurs fonctions dans certains établissements publics de santé, groupements de coopération sanitaire et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le décret 2021-166 du 16 février 2021 élargissait ce dispositif à la Fonction publique territoriale.

En cas d'application d'une journée de carence, les rubriques de déduction étaient incorrectement proratisées

Nous modifions le paramétrage existant.



A

A

- Modification de rubriques
 - 46A0 - Déduct.Carence DT sur Complément TI SEGUR
 - 46A1 - Déduct.Carence sur Complément TI SEGUR
 - 46A2 - Abatt Plafond RAFF.Carence Cpt TI SEGUR

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

1.6 Complément de traitement indiciaire et cotisations retraite

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

Le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 instaurait un complément de traitement indiciaire au bénéfice des agents de la fonction publique hospitalière exerçant leurs fonctions dans certains établissements publics de santé, groupements de coopération sanitaire et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le décret 2021-166 du 16 février 2021 élargissait ce dispositif à la Fonction publique territoriale.

La note d'information n° DGOS/RH4/DGCS/2020/196 du 5 novembre 2020 établissait que le complément de traitement indiciaire n'entrait pas dans l'assiette de cotisation RAFFP.

Le site de la RAFFP vient confirmer que le CTI n'est pas non plus pris en compte pour le calcul du plafond de 20 %, déterminé exclusivement sur la base du traitement indiciaire brut.

Le complément de traitement indiciaire ne doit pas non plus être pris en compte dans l'assiette de cotisation ATIACL.

Nous complétons le paramétrage correspondant.

La prise en compte sur les bulletins sera effective rétroactivement au 1^{er} septembre 2020 : des rappels pourront donc intervenir sur le bulletin des agents concernés par le versement du CTI.

Références :

- A A A A NC A A
 - A A A G A A
 - A A A G A
 - AA A A



A

A

- Modification de formules de calcul
 - CALC_CPL_IND_RM
 - CALC_CPL_IND_RG
 - CALC_DIFF_SMIC

- Modification de rubriques
 - 4150 - Compl.Trait indic plein trait Ségur FPH
 - 4151 - Compl.Trait indic hor plein tr Ségur FPH
 - 4152 - Compl.Trait indic demi-trait Ségur FPH
 - 4153 - Compl.Trait indic hor demi tr Ségur FPH

A

1.7 Bordereau de cotisations Urssaf et DSN



A A

Lors de la veille 2020_12, nous mettions en place le régime local Alsace Moselle ainsi que la déclaration sur le bordereau de cotisations des CTP gérés par l'Urssaf pour les animateurs entre autres.

Nous modifions le paramétrage correspondant.



A

- Paramétrage Bordereau URSSAF Web 2

A

1.8 Cahier technique DSN 2022



A A

A

Le Cahier Technique DSN 2022.1.1 est paru le 18 mai 2021. [A](#)

- A partir de la norme P21V01, il n'est plus nécessaire de renseigner la base « 29 - Base IRCANTEC non cotisée (arrêt de travail) », qui est désormais calculée automatiquement dans le système d'informations Ircantec.

Ce code de base assujettie sera définitivement supprimé de la norme DSN à partir de la norme P23V01.

Nous arrêtons le calcul automatique de la rubrique 9102 - IRCANTEC non Cotisé, à partir de janvier 2022.

Références :

- G A A A A A A A

A

A

A



A

A

- Modification de rubrique

- 9102 – IRCANTEC non Cotisé

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

1.9 DSN – Modalités d’exercice du temps de travail en cas de disponibilité



A A

Les comptes-rendus métiers (CRM), notamment ceux émanant de la CNRACL, mettent en évidence que le code modalité d’exercice du temps de travail des agents en disponibilité, doit être alimenté avec la valeur 10 – Temps plein et non la valeur 99 - Salariés non concernés.

Nous modifions le paramétrage correspondant.

A

A



A

A

- Modification de matrice DSN
 - Modalités d’exercice du temps de travail

A

1.10 DSN - Exclusion de la NBI du Salaire de base



A A

La fiche consigne DSN 640 – Salaire de base a été modifiée en date du 27 avril 2021, précisant qu'est exclue du salaire de base la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Références :

- G A A A A C A

A

A

A



A

A

A

A

- Modification de groupe de rubriques

- DSN_SALAIRE_BASE

A

1.11 Indemnité GIPA : Nouveau barème 2021

Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

L'arrêté du 23 juillet 2021 définit les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2021.

A

Pour l'application du [décret du 6 juin 2008 susvisé](#), pour la période de référence fixée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour la mise en œuvre de la formule figurant à l'article 3 du même décret sont les suivants :

- taux de l'inflation : + 3,78 %
- valeur moyenne du point en 2016 : 55,7302 euros
- valeur moyenne du point en 2020 : 56,2323 euros.

Références :

- A A A A AG A A A A A A A N AA A A N A A A
A A N A A A A A A A A

A



A

A

- Mise à jour du barème
 - INFLATION_GIPA
 - VP_GIPA_DEB_PER
 - VP_GIPA_FIN_PER

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

1.12 Crédit d'heures des agents ayant un mandat électif

Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

Le salarié exerçant un mandat local peut bénéficier d'un crédit d'heures lui permettant de remplir ses obligations d' élu. Ces droits varient en fonction du mandat du salarié (élu municipal, départemental ou régional).

Les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, les présidents et les conseillers départementaux, les présidents et les conseillers régionaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune, du département et de la région.

L'employeur est tenu de laisser au salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal, départemental ou régional, le temps nécessaire pour exercer son mandat.

Les pertes de revenus subies par les élus, pour l'exercice d'un mandat électif, qui exercent une activité professionnelle salariée ou non salariée et qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction, peuvent être compensées par la commune ou par l'organisme auprès duquel ils la représentent. Le taux horaire de cette compensation ne peut pas dépasser une fois et demi, le SMIC horaire. A cette fin, pensez à saisir dans les éléments de paie des agents concernés, la rubrique **AA A A A A .A**

Nous intégrons le paramétrage au 01/01/2021.

Références :

A

- A C A
 - A A A A AA A A A
 - A A A A AA A A A
 - A A A A AA A A A

A

A

A



A

A

- Création type d'absence
 - 085 – Crédit d'heures pour agent élu
- Création code absence
 - CRHELU – Crédit d'heures pour agent élu
- Création règle de génération
 - CRHELU – Crédit d'heures pour agent élu
- Création droit général en heures
 - ZEROH – Droit zéro en heures
- Création régime d'absence
 - CRHELU – Crédit d'heures pour agent élu
- Création de rubriques
 - 46B0 – Coefficient heure - Crédit heure agt élu
 - 46B1 – Retenue TI Crédit d'heures agent élu
 - 46B2 – Retenue NBI Crédit d'heures agent élu
 - 46B3 – Retenue RI Crédit d'heures agent élu
 - 46B4 – Retenue IR Crédit d'heures agent élu
 - 46B5 – Retenue ICSG Crédit d'heures agent élu
 - 46B6 – Coeff Crédit d'heures agent élu Apprenti
 - 46B7 – Retenue Crédit d'heures agt élu Apprenti
 - 46C0 – Coef crédit d'heures agent élu CAE CUI
 - 46C1 – Retenue Crédit d'heures agt élu CAE CUI
 - 46C2 – Coef Crédit d'heures agent élu CDDI
 - 46C3 – Retenue crédit d'heures agent élu CDDI
 - 46C4 – Compensation Crédit d'heures agent élu
 - 46C5 – RAFP TI Crédit d'heures agent élu

- Modification de formules
 - CALC_HNREM_DSN – Calcul heure non rémunérées DSN



A

Il conviendra de saisir, dans les données de paie des agents concernés, la variable donnée mois **C** ou **C** ou **C** ou **C** pour déclencher le calcul automatique des rubriques suivantes :

- 46B1 – Retenue TI Crédit d’heures agent élu
- 46B2 – Retenue NBI Crédit d’heures agent élu
- 46B3 – Retenue RI Crédit d’heures agent élu
- 46B4 – Retenue IR Crédit d’heures agent élu
- 46B5 – Retenue ICSG Crédit d’heures agent élu
- 46B7 – Retenue Crédit d’heures agt élu Apprenti
- 46C1 – Retenue Crédit d’heures agent élu CAE CUI
- 46C3 – Retenue Crédit d’heures agent élu CDDI

Ces mêmes rubriques pourront être saisies, dans les éléments de paie de l’agent, si le taux horaire devait être forcé.

A

1.13 Suspension pour défaut d'obligation de présentation d'un passe sanitaire et rémunération

Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

A compter du 30 août 2021 et jusqu'au 15 novembre 2021, les agents territoriaux, quel que soit leur cadre d'emplois, intervenant dans les établissements et services soumis à l'obligation de présentation d'un passe sanitaire, lorsque l'activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, devront présenter un passe valide.

Un agent qui ne satisfait pas à l'obligation d'un passe sanitaire peut poser des congés avec l'accord de son employeur et dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

A défaut de mobiliser des jours de congés, l'agent est suspendu le jour même par son employeur.

A A A A A A A et conserve le bénéfice des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles il a souscrit.

Impact de la suspension sur les droits à congés des agents

Cette suspension ne peut être assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits acquis par l'agent public au titre de son ancienneté.

La FAQ de la DGCL mise à jour le 30 août 2021 rappelle que « les périodes de suspension ne génèrent pas de droit à congé, subordonné à l'exercice effectif des fonctions au cours de l'année de référence. A A A A A A A A A » et que « la situation est la même pour les agents contractuels de droit public ».

Impact de la suspension sur la carrière des agents

- 46D7 - Calcul RAFP sur neutralisation TI
 - 46D8 – Coef jour neutralisation Apprenti
 - 46D9 – Neutralisation rémunération Apprenti
 - 46E0 - Coef jour neutralisation CAE CUI
 - 46E1 - Neutralisation rémunération CAE CUI
 - 46E2 - Coef jour neutralisation CDDI
 - 46E3 - Neutralisation rémunération CDDI
- Modification de formule de calcul
 - CALC_HNREM_DSN – Calcul heure non rémunérées DSN
 - Modification matrice DSN
 - Motifs suspension de l'exécution du contrat



A

Il conviendra de saisir, dans les données de paie des agents concernés, la variable donnée mois **C** ou **C** ou **C** **A** ou **C** **A** pour déclencher le calcul automatique des rubriques suivantes :

46D1 – Neutralisation TI
 46D2 – Neutralisation NBI
 46D3 – Neutralisation RI
 46D4 – Neutralisation IR
 46D5 – Neutralisation SFT
 46D6 – Neutralisation ICSG
 46D9 – Neutralisation rémunération Apprenti
 46E1 – Neutralisation rémunération CAE CUI
 46E3 – Neutralisation rémunération CDDI

Ces mêmes rubriques pourront être saisies, dans les éléments de paie de l'agent, si le taux journalier devait être forcé.

A

1.14 Reclassement Techniciens paramédicaux Territoriaux



A A

Lors de la veille 2021_04, nous mettions en place les dispositions des décrets 2020-1174 et 2020-1175 concernant les techniciens paramédicaux territoriaux.

Or ces dispositions ne concernent pas les techniciens paramédicaux relevant des spécialités suivantes : diététicien, technicien de laboratoire médical et préparateur en pharmacie hospitalière. Ces fonctionnaires restent régis par le décret n° 2013-262 du 27 mars 2013.

Références :

- A A A A
A



- Modification libellé cadre d'emplois
 - 0068 - Techniciens Paramédicaux Territoriaux (anc)
- Modification libellé grades
 - 5710 - Techn. param CIN (anc)
 - 5712 - Techn. param CISup (anc)
- Réouverture conditions d'avancement de grade 5712 - Techn. param CISup

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

1.15 Fraction représentative des frais d'emploi des élus



A A

A

Dans le cadre de la modernisation de la délivrance des prestations sociales, un certain nombre de prestations sont désormais calculées sur la base du « montant net versé » correspondant aux ressources déclarées en PASRAU.

Ce montant est calculé de la manière suivante : Montant net versé = Rémunération nette fiscale (A) – montant de la CSG non déductible – montant de la CRDS – montant de la CASA – montant des cotisations patronales complémentaires santé.

Nous complétons le paramétrage en conséquence en réintégrant la fraction représentative des frais d'emploi dans le groupe de rubriques correspondant.

Références :

- G A A A AN A A A N A AG A A A A A



- Modification de groupe de rubriques

- DSN_NET_VERSE_2020

A

A A A A A A

 Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

- AAA A :

Avant le 1^{er} septembre 2021, l'organisation du télétravail dans la Fonction publique était régie par le décret n°2016-151 du 11 février 2016.

L'article 6 de ce décret prévoyait que l'employeur prenne en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail.

Le versement en paie de l'indemnisation des frais liés au télétravail des agents publics pouvait alors revêtir deux formes :

- ✓ Soit une indemnité couvrant les frais réels (avec justificatifs).
- ✓ Soit une indemnité forfaitaire.

- A AAA A :

A compter du 1^{er} septembre 2021, le décret 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail, définit un cadre légal plus précis à l'indemnisation des agents publics en télétravail, fixant le montant de celle-ci à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an.

Conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales (art. 72 de la Constitution du 4 octobre 1958), le décret 2021-1123 prévoit que cette indemnité est facultative dans la Fonction publique territoriale : l'organe délibérant décide de la mettre en œuvre ou non.



A

A

A

A

- Création de rubriques
 - 4622 – Indemnité forfaitaire télétravail (MS)
 - 4623 – Allocation forfaitaire télétravail
 - 7215 – Remb. frais réels télétravail

- Mise à jour variable du barème
 - TX_JOUR_TELETR

A

- Création de groupe de rubriques
 - DSN_FRAIS_PROF_REEL

- Modification de groupe de rubriques
 - DSN_FRAIS_PROF_FORF

A A AG A A A A A A

Ce point nécessitera un paramétrage complémentaire détaillé en deuxième partie de document.



A A

Il ressort du Bulletin Officiel des Impôts (BOI-BAREME-000035, §250 BOI-RSA-CHAMP-20-10 et BOFIP-GCP-18-0027, partie 3, chapitre 2, section 3, A) que les valeurs mensuelles de la fraction représentative des frais d’emploi ne sont pas arrondies.

Le paragraphe [V § 80 du BOI-BAREME-000035](#), actualisé au 4 mai 2021 définit les valeurs mensuelles suivantes, sans arrondi :

A A	G A A A A A A A	N A
Elus des communes de moins de 3500 habitants, quel que soit le nombre de mandats	38.75% du montant du traitement correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique	1507.14 par mois
Elus autres que ceux des communes de plus de 3500 habitants (mandat unique)	17% du même montant	661.20 par mois
Elus autres que ceux des communes de plus de 3500 habitants (pluralité de mandats)	(1.5 x 17%) du même montant	991.80 par mois

Nous complétons le paramétrage existant en supprimant l’arrondi appliqué sur le calcul de la fraction représentative des frais d’emploi, à partir du 1^{er} janvier 2021.

A AN A A A A A A A A



A A

A

L'arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance, porte le montant du N A A à A (augmentation de 2,20 %), A A mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires ainsi que le A AA A A A A .

Le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique augmente à compter du 1er octobre 2021 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Le décret fixe le minimum de traitement, aujourd'hui fixé à A A A A A A AA A A A AA A A A .

Références :

- A A A NC A A
- A A A A A NC A A

A

A



A

A

- Mise à jour des variables du barème
 - SMIC
 - SMIG
 - IND_PLAN_TI
 - IND_VOLONT_CIVIL

A

2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE



A
 AA AA A A AA AA AA A A A A A A A A
 A A
 A
 A

2.1 Indemnité spéciale de fonctions de Police Municipale – Chef de service PM



Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2017.01] dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [MISE A JOUR PERIODE RECALCUL AGENT.PDF](#) afin de recalculer les bulletins.

A
 A A A A A A A A A A A A A
 A A A A A A A



N AA A A A A A

Suite à la mise à jour de la matrice I_FONCT_POL_MUN pensez à mettre à jour vos matrices personnalisées si nécessaire. Pour ce faire, veuillez-vous référer au document

A

2.4 Déduction carence sur CTI et proratisation

2.4.1 Modification de rubriques

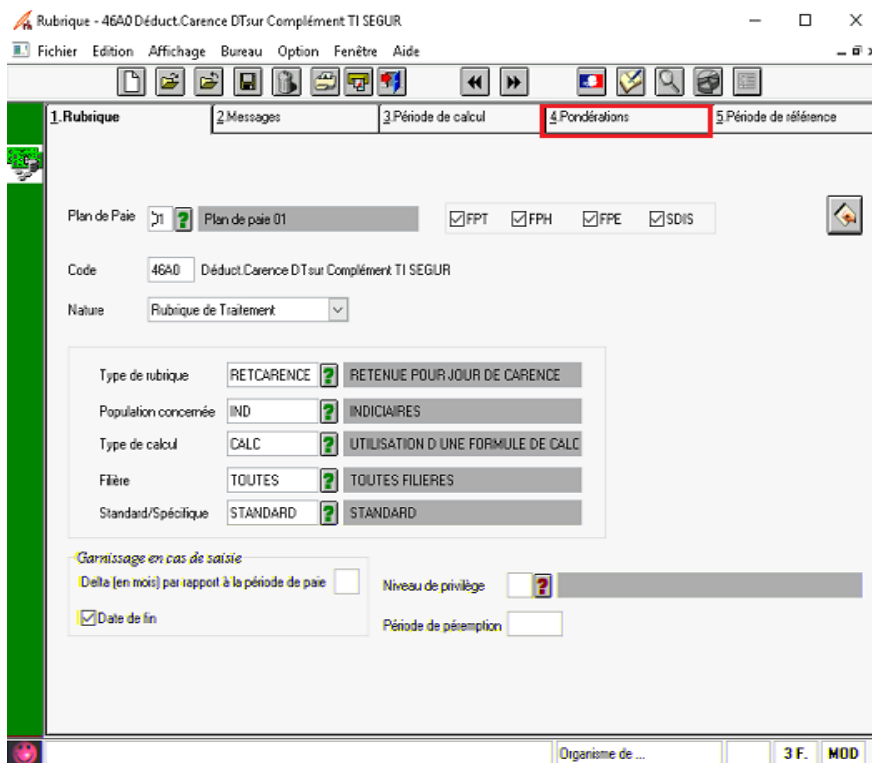
GA NN AG A AN G A A C R GA

(Cf. Point 3.2 - (1.) Attributions/ Paramètres)

- Ouvrir la rubrique AA A A A A A A

A

Cliquer sur l'onglet « A »



Les différentes pondérations rattachées à la rubrique sélectionnée sont maintenant affichées.

The screenshot shows a software window titled "Rubrique - 46A0 Déd. Carence DT sur Complément TI SEGUR". The interface includes a menu bar (Fichier, Edition, Affichage, Bureau, Option, Fenêtre, Aide) and a toolbar. Below the menu, there are five tabs: 1 Rubrique, 2 Messages, 3 Période de calcul, 4 Pondérations (selected), and 5 Période de référence.

The main area contains a table with the following data:

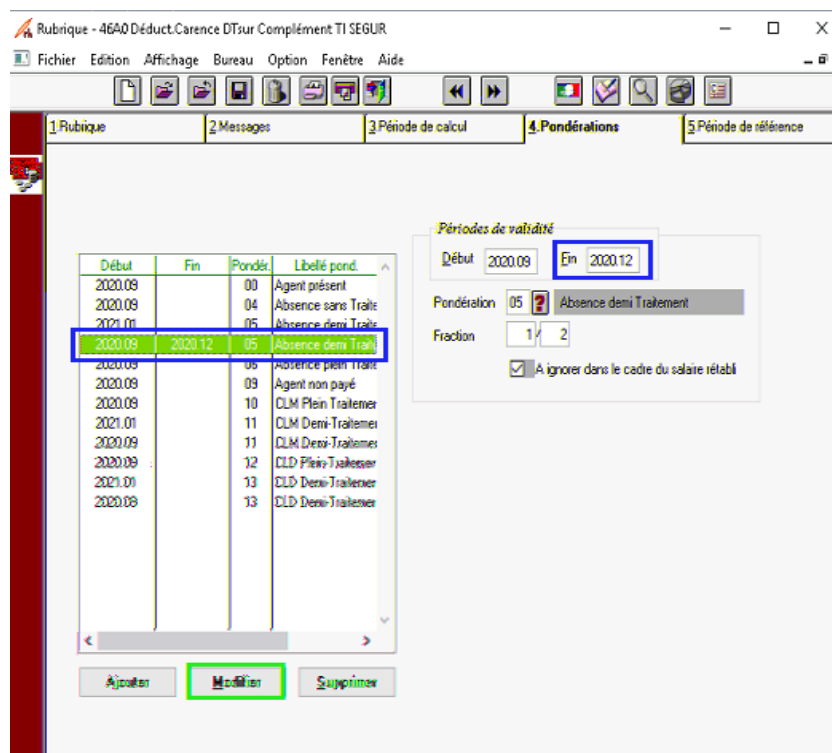
Début	Fin	Pondér.	Libellé pond.
2020.09		00	Agent présent
2020.09		04	Absence sans Trait
2021.01		05	Absence demi Trait
2020.09		05	Absence demi Trait
2020.09		06	Absence plein Trait
2020.09		09	Agent non payé
2020.09		10	CLM Plein Traitement
2021.01		11	CLM Demi-Traitement
2020.09		11	CLM Demi-Traitement
2020.09		12	CLD Plein-Traitement
2021.01		13	CLD Demi-Traitement
2020.09		13	CLD Demi-Traitement

Below the table are three buttons: "Ajouter", "Modifier", and "Supprimer".

To the right of the table is a "Périodes de validité" configuration panel with the following fields:

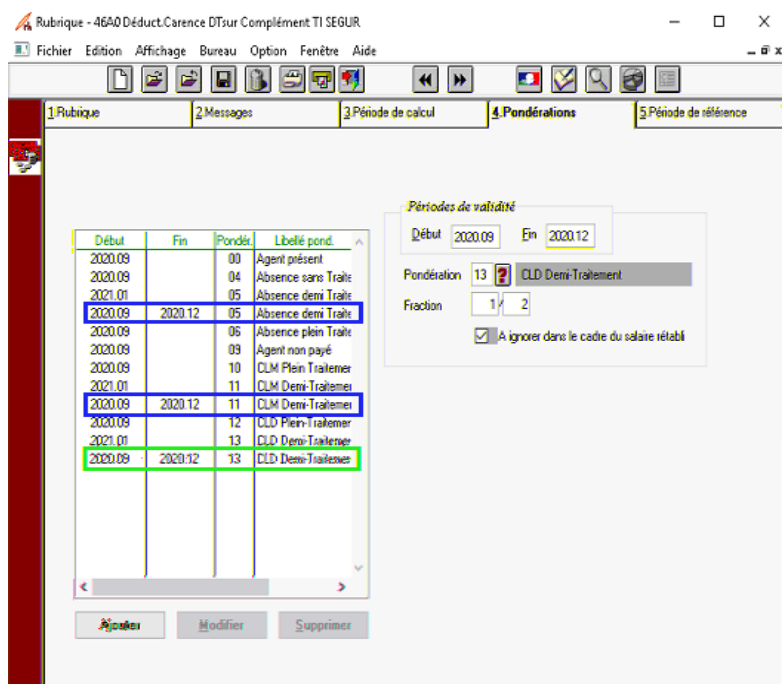
- Début: [] En: []
- Pondération: [?]
- Fraction: []
- A ignorer dans le cadre du salaire rétabli

Sélectionner la ligne de pondération **AA** **A** **A** , saisir une période de fin à **[2020.12]** puis cliquer sur le bouton « **N** »



Procéder de la même façon pour les pondérations **AA** **NA** et **AA** **A** .

On obtient :



- Enregistrer

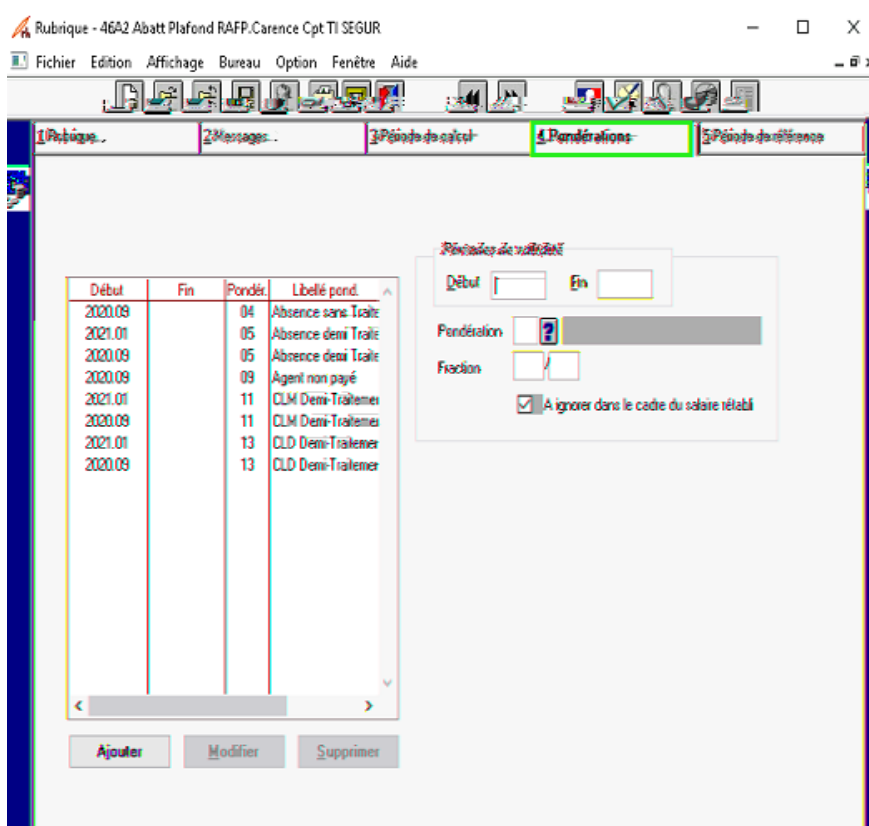
- Ouvrir la rubrique **AA A A G A A A A A**

A

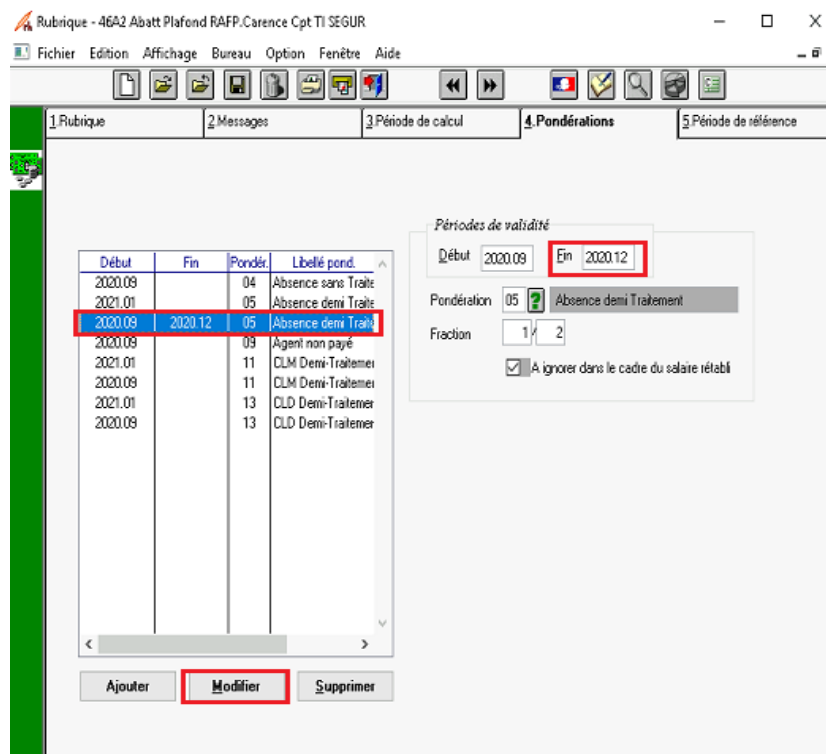
A

Cliquer sur l'onglet « **A** »

Les différentes pondérations rattachées à la rubrique sélectionnée sont maintenant affichées.

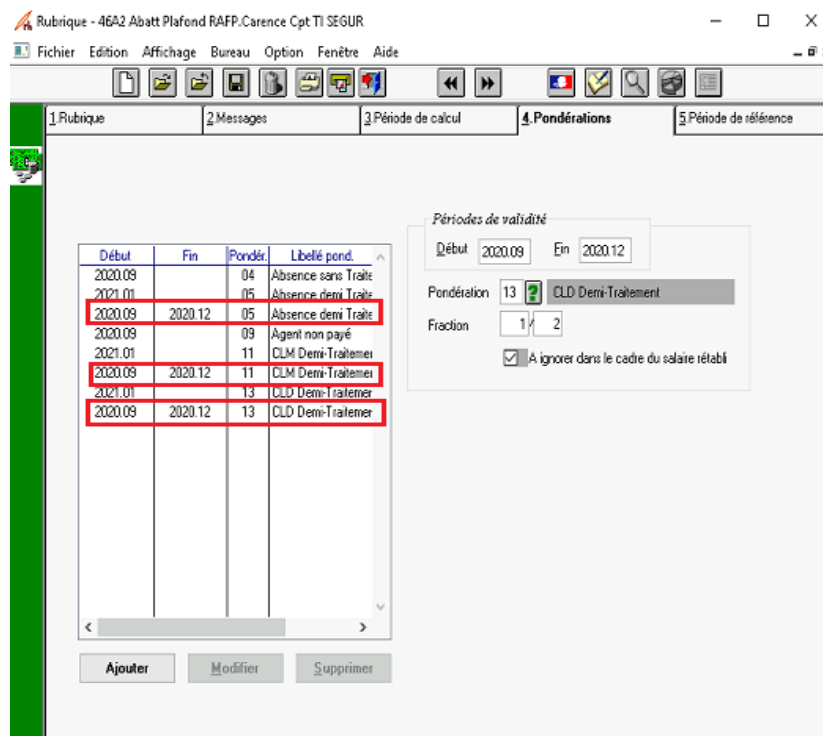


Sélectionner la ligne de pondération **AA A A** , saisir une période de fin à **[2020.12]** puis cliquer sur le bouton « **N** »



Procéder de la même façon pour les pondérations **AA NA** et **AA A** .

On obtient :



- Enregistrer



Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2021.01] dans le dossier des élus concernés en vous aidant du document [AN](#) afin de recalculer les bulletins.

A

2.5 Complément de traitement indiciaire et cotisations retraite



Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2020.09] dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [A](#) [G](#) afin de recalculer les bulletins.

A

2.6 Indemnité GIPA : Nouveau barème 2021



Penser à cocher dans le paramétrage de vos rubriques GIPA (3011 et 3022) à compter de la période [], le mois de paie sur lequel vous souhaitez payer la GIPA ou le cas échéant le mois de paie où vous l'avez déjà payé.

A A AA A AN A AA A AAA
A A A A A A A A

A

A

➤ Lorsque vous souhaitez déclencher cette Indemnité de GIPA sur vos fonctionnaires, penser à saisir la période de recalcul appropriée [2021.01] dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [MISE_A_JOUR_PERIODE_RECALCUL_AGENT.PDF](#) afin de recalculer les bulletins.

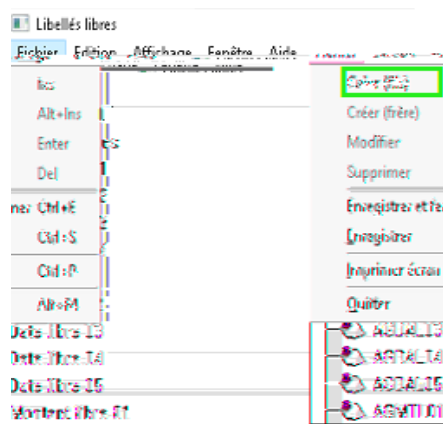
A

2.7 Crédit d'heures des agents ayant un mandat électif

Le paramétrage proposé a été réalisé à partir des données de la base de référence, il convient de l'adapter en fonction de vos propres spécificités.

2.7.1 Création libellé libre

A A AA A AA A AA A A A
 AN A AA A A AN AG AA A



Renseigner les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :

_____AA A A A A A A A AA A A A A

Crédit d'heures

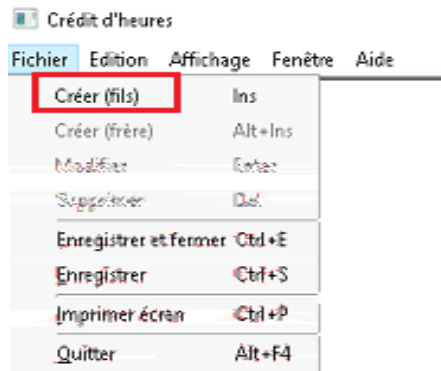
Code:

Libellé:

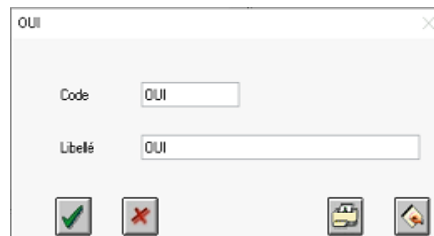
Valider

Menu Fichier / Enregistrer et Fermer

N A AA A A AA AA A A AN AG AA A



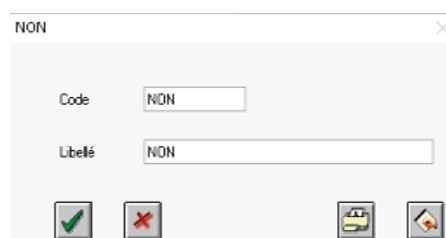
Renseigner les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :



Valider

N AG AA A

Renseigner les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :



Valider

Menu Fichier / Enregistrer et Fermer

Ces critères vont permettre de qualifier individuellement les agents et pourront être utilisés au niveau des sélections réalisées sur les règles de génération liées aux régimes des absences.

A
Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

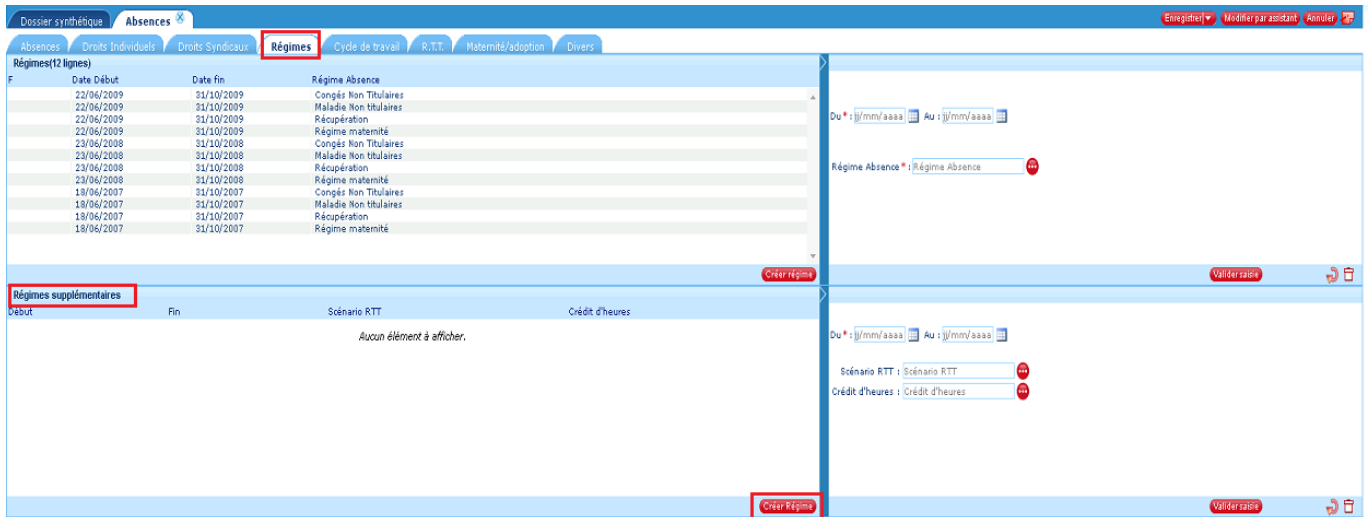
Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

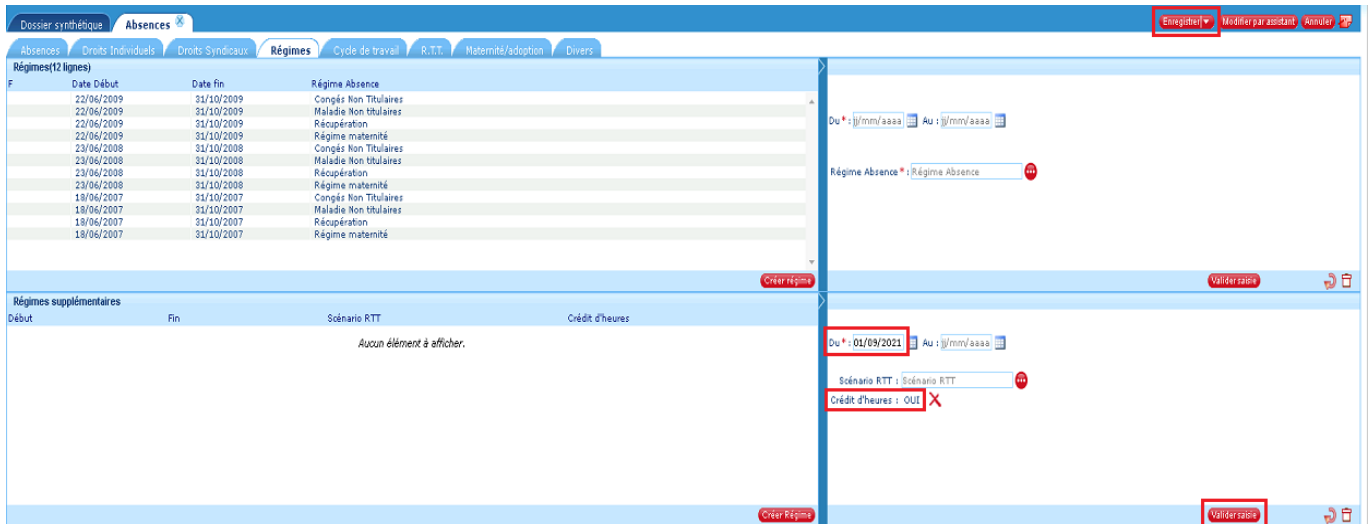
www.berger-levrault.com

2.7.3 Saisie du dossier agent

Dans l'onglet **Absences**, sélectionner votre agent puis cliquer sur **A**. Dans l'onglet **Régimes**, cliquer en bas sur le bouton **Créer Régime** dans le bloc « **Régimes supplémentaires** ».



Renseigner les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :



Cliquer sur le bouton **Valider saisie** puis le bouton **Enregistrer** en haut à droite de l'écran.

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

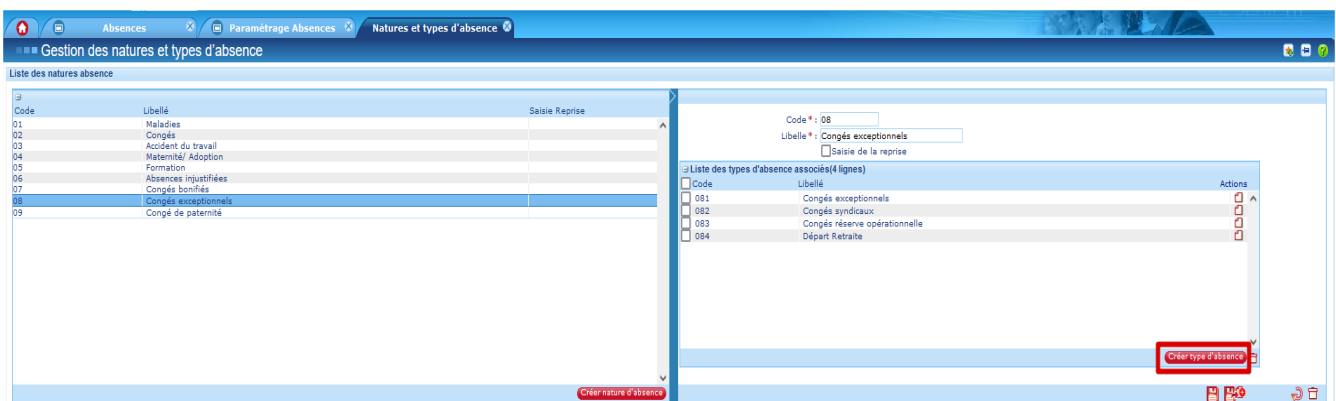
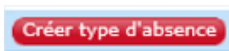
2.7.4 Création type d'absence

A AA A AA A A A A A A

- Création du type d'absence AA A A A A

- Sélectionner la valeur A AA A A

Cliquer sur



Saisir

- Code : A
 - Libellé AA A A A A A
- A

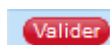
Mise à jour d'un type d'absence : Crédit d'heures pour agent élu Valider Annuler

Code * : 085

Libelle * : Crédit d'heures pour agent élu

A

A



On obtient :



Gestion des natures et types d'absence

Liste des natures absence

Code	Libellé	Saisie Reprise
01	Maladies	
02	Congés	
03	Accident du travail	
04	Maternité/ Adoption	
05	Formation	
06	Absences injustifiées	
07	Congés bonifiés	
08	Congés exceptionnels	
09	Congé de paternité	

Code * : 08
 Libellé * : Congés exceptionnels
 Saisie de la reprise

Liste des types d'absence associés(6 lignes)

Code	Libellé	Actions
<input type="checkbox"/> 081	Congés exceptionnels	
<input type="checkbox"/> 082	Congés syndicaux	
<input type="checkbox"/> 083	Congés réserve opérationnelle	
<input type="checkbox"/> 084	Départ Retraite	
<input type="checkbox"/> 085	Crédit d'heures pour agent élu	
<input type="checkbox"/> 086	Suspension non rémunérée	

Enregistrer

A

Il est important de bien valoriser **A** en « **A** », cette information est primordiale pour la suite du paramétrage.

On obtient :

Code	Libellé	Domaine	Actions
<input type="checkbox"/> HUNS14	C. syndicaux UNSA Art.14	Heures syndicales	
<input type="checkbox"/> HUNS18	C. syndicaux UNSA Art.18	Heures syndicales	
<input type="checkbox"/> RSY	Réunions syndicales	Heures syndicales	
<input type="checkbox"/> UNSA13	Congrès syndicaux nationaux UNSA Art.13	Congés	
<input type="checkbox"/> UNSA15	Autorisation d'absence UNSA (CTP,CAP,CHS)	Congés évènementiels	
<input checked="" type="checkbox"/> 083 - Congés réserve opérationnelle (5 lignes)			
<input type="checkbox"/> CPT	C. réserve opérationnelle PT	Congés	
<input type="checkbox"/> CREE	C. Rés. Opérat. Extérieurs 120j	Congés évènementiels	
<input type="checkbox"/> C. Rés. Opérat. Format. et Entain.		Congés évènementiels	
<input type="checkbox"/> C. Rés. Opérat. Prép. Militaire		Congés évènementiels	
<input type="checkbox"/> C. réserve opérationnelle ST		Congés	
<input type="checkbox"/> Départ Retraite - Mois offert(s)		Congés évènementiels	
<input type="checkbox"/> pour agent élu (1 ligne)			
<input checked="" type="checkbox"/> Crédit d'heures pour agent élu		Congés	
<input type="checkbox"/> rémunérée (1 ligne)			
<input type="checkbox"/> Suspension non rémunérée		Congés	

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

2.7.6 Création droit général

A AA A AA A A A A

A

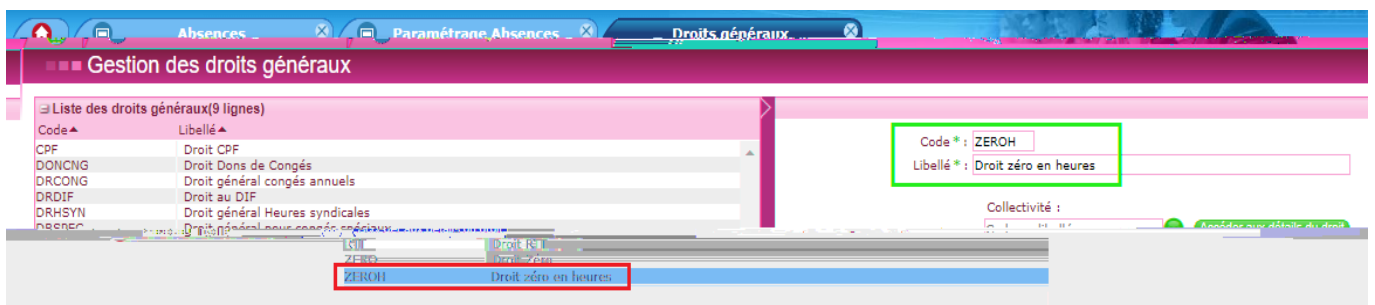
- Création du droit général AA A A A

Saisir

- Code : A
- Libellé AA A A A A

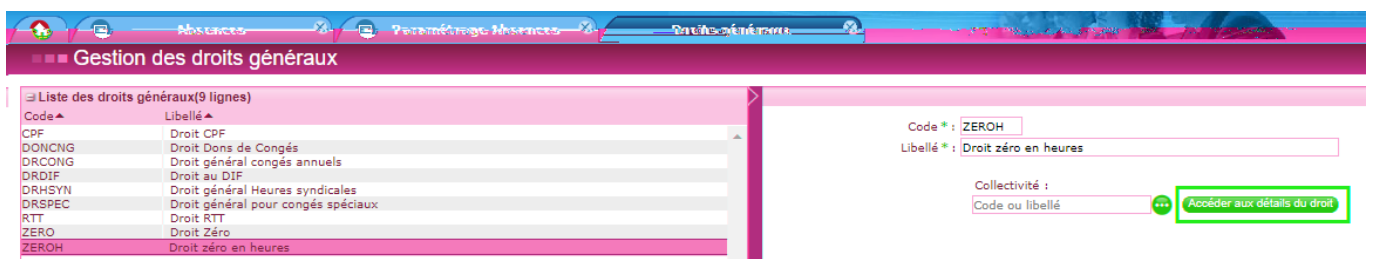
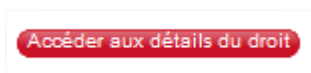
A

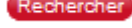
On obtient :



Enregistrer

Cliquer sur





Cliquer sur  puis sélectionner votre collectivité.

Recherche collectivité ✕

Critères de sélection des collectivités

Code :

Libellé :

Résultats

Code	Libellé	Employeur
0001	PLANPAIE	oui

Saisir les informations comme le montre la copie d'écran ci-dessous :

Années




Début* : Fin :

Période

Début* : Fin* :

Report : + an(s)

Nombre d'unités* : Heure(s) / minute(s)

Enregistrer 

On obtient :

Liste des détails du droit général ✕

Droit général **ZEROH - Droit zéro en heures** de la collectivité **PLANPAIE**

Liste des détails du droit général(1 ligne)					
Année début ▲	Année fin	Période début	Période fin	Période report	Durée
2021		01.01	31.12		0 / 0 Heure(s) / minute(s)

Créer détail du droit

Années

Début * : « 2021 » Fin : « aaaa »

Période

Début * : « 01.01 » Fin * : « 31.12 »

Report : « jj.mm » + 0 an(s)

Nombre d'unités * : 0

Heure(s) / minute(s) ▼ 0

A

2.7.7 Création règle de génération

A AA A AA A A A A A

A

- Création de la règle de génération AA A A A A

Saisir

- Code : A
- Libellé AA A A A A
- Priorité AA ~~AAA~~ *Sert dans le cas où deux règles de génération sont en concurrence pour un agent. Saisissez 1 pour rendre prioritaire la règle de génération que vous souhaitez*) A

On obtient :

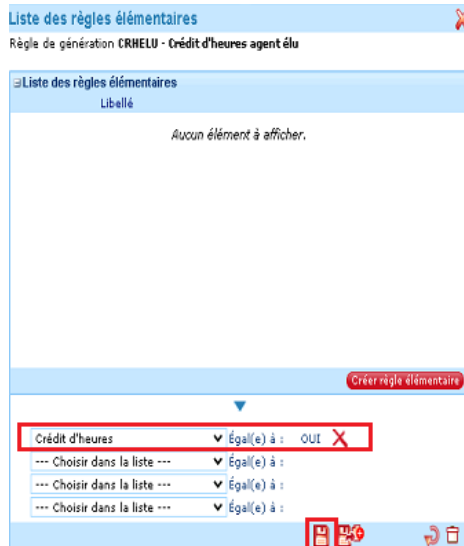
Enregistrer

Cliquer sur

[▶ Accéder aux règles élémentaires](#)

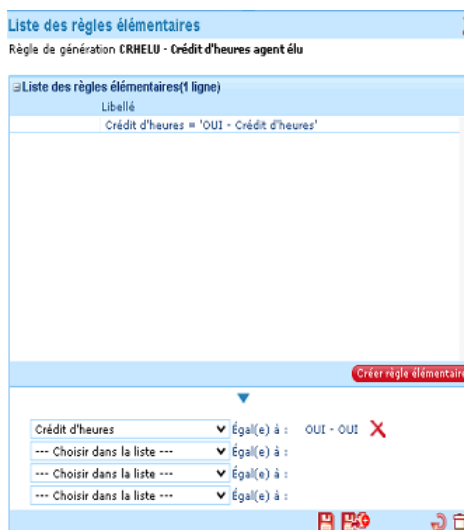
Cliquer sur **Créer règle élémentaire**

Sélectionner dans la liste **A** **Égal(e) à :**



Enregistrer

On obtient :



A

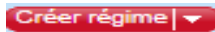
2.7.8 Création régime d'absences

A AA A AA A A A A

A

- Création du régime d'absence AA A A A A

Cliquer sur



code	Libellé	Actions
Filtre		
Congés (6 lignes)		
<input type="checkbox"/>	CGNTIT	Congés Non Titulaires
<input type="checkbox"/>	CGTIT	Congés Titulaires et Stagiaires
<input type="checkbox"/>	CRHELU	Crédit d'heures agent élu
<input type="checkbox"/>	DONCNG	Dons de Congés
<input type="checkbox"/>	RECUP	Récupération
<input type="checkbox"/>	SUSPNR	Suspension non rémunérée
Congés évènementiels (1 ligne)		
<input type="checkbox"/>	EVE	Congés Évènementiels (tous)
Heures syndicales (1 ligne)		
<input type="checkbox"/>	HSTIT	Heures synd. Titulaires et Stagiaires
Maladie (3 lignes)		
<input type="checkbox"/>	MALHOR	Maladies Agents Horaires
<input type="checkbox"/>	MALNT	Maladie Non titulaires
<input type="checkbox"/>	MALTIT	Maladie Titulaires et Stagiaires
Maternité - Adoption (2 lignes)		
<input type="checkbox"/>	MATER	Régime maternité Titulaires & Stagiaires
<input type="checkbox"/>	MATER2	Régime maternité Non Titulaires

Saisir les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :

Modification : Régime de congé CRHELU - Crédit d'heures pour agent élu

Régime de congé

Code * : CRHELU Libellé * : Crédit d'heures pour agent élu Règle de génération : CRHELU-Crédit d'heures pour agent élu

Liste des congés autorisés(1 ligne)

Code absence	Droit général	Année	Fraction	Arrondi
CRHELU - Crédit d'heures pour agent élu	ZEROH - Droit zéro en heures			Demi-heure supérieure

Code absence * : CRHELU - Crédit d'heures pour agent élu Proratisation sur l'année Générer le droit, même à zéro
 Droit général * : ZEROH - Droit zéro en heures Proratisation sur fraction en tenant compte de l'obligation hebdomadaire

Arrondi

Journée supérieure Demi-journée supérieure 1 décimale Demi-heure supérieure
 Journée (+ proche) Demi-journée (+ proche) 2 décimales Demi-heure (+ proche)

Nombre de jours de maladie entraînant la diminution d'un jour de RTT :

Valider saisie

Enregistrer

On obtient :

Gestion des régimes d'absence

Liste des régimes d'absence(13 lignes)

code	Libellé	Actions
Congés (6 lignes)		
<input type="checkbox"/> CGNTIT	Congés Non Titulaires	
<input type="checkbox"/> CGTIT	Congés Titulaires et Stagiaires	
<input type="checkbox"/> CRHELU	Crédit d'heures pour agent élu	
<input type="checkbox"/> DONCNG	Dons de Congés	
<input type="checkbox"/> RECUP	Récupération	
<input type="checkbox"/> SUSPNR	Suspension non rémunérée	
Congés évènementiels (1 ligne)		
<input type="checkbox"/> EVE	Congés Evènementiels (tous)	
Heures syndicales (1 ligne)		
<input type="checkbox"/> HSTIT	Heures synd. Titulaires et Stagiaires	
Maladie (3 lignes)		
<input type="checkbox"/> MALHOR	Maladies Agents Horaires	
<input type="checkbox"/> MALNT	Maladie Non titulaires	
<input type="checkbox"/> MALTIT	Maladie Titulaires et Stagiaires	
Maternité - Adoption (2 lignes)		
<input type="checkbox"/> MATER	Régime maternité Titulaires & Stagiaires	
<input type="checkbox"/> MATER2	Régime maternité Non Titulaires	

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

2.7.9 Génération régimes d'absences

Ce traitement permet de générer les régimes absences à appliquer sur les agents concernés par une règle de génération.

A A A C A A A A N A A A A N A C A

Vous avez le choix de générer les régimes d'absences sur tous vos agents en cliquant directement sur le bouton **Générer les régimes** sans sélectionner d'agent ou alors de sélectionner un par un vos agents en saisissant leur nom puis en cliquant sur le bouton **Générer les régimes**

A

- Sélectionner **Générer les régimes**

A



A

2.7.10 Saisie des droits individuels

ACCUEIL / ABSENCES / DROITS, ACCEDER AUX DROITS INDIVIDUELS

Sélectionner le droit individuel concernant le code absence **AA A A A A** et cliquer sur le bouton « Modifier »

Note	Début	Fin	Report	Collectivité	Code Absence	Max. forcé	Maximum	Déjà pris	Restant	Actions
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	30/04/2022	0001 - PLANPAIE	CANC Congés d'ancienneté		1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	CFP Compte Personnel de Formation		24,000 Heures	0,000 Heures	24,000 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	CRHELU Crédit d'heures pour agent élu		0 Heures	0 Heures	0 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	DIF Droit Individuel à la Formation		20 Heures	0 Heures	20 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	SUSPNR Suspension non rémunérée		0,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	30/04/2021	0001 - PLANPAIE	CANC Congés d'ancienneté		1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	30/04/2021	0001 - PLANPAIE	CONG Congés annuels		25,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	25,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	31/12/2020	0001 - PLANPAIE	CFP Compte Personnel de Formation		24,000 Heures	0,000 Heures	24,000 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	31/12/2020	0001 - PLANPAIE	DIF Droit Individuel à la Formation		20 Heures	0 Heures	20 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2019	31/12/2019	30/04/2020	0001 - PLANPAIE	CANC Congés d'ancienneté		1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2019	31/12/2019	30/04/2020	0001 - PLANPAIE	CONG Congés annuels		25,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	25,000 Jour(s)	

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

Dans la partie inférieure de la fenêtr

féri

Saisir les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :

Titulaire TPLEIN TROIS ENFANTS a - 00014

Emploi principal dans la collectivité PLANPAIE
Titulaire (FPT) - Conseiller APS
Temps complet
En Activité

Cycle de travail : NT Sa Di en durée depuis le 01/01/2020

Régime maladie : [Maladie Titulaires et Stagiaires](#)
Régimes congés : [Congés Titulaires et Stagiaires](#)
[Récupération](#)
[Crédit d'heures pour agent élu](#)
[Suspension non rémunérée](#)

Régime maternité : [Régime maternité Titulaires & Stagiaires](#)
Régime congé événementiel : [Congés Événementiels \(tous\)](#)
Régime syndical : [Heures synd. Titulaires et Stagiaires](#)

[Accéder aux droits individuels](#) [Accéder aux droits syndicaux](#)

Droit individuel Du : 01/01/2021 Au : 31/12/2021

Collectivité : 0001 - PLANPAIE

Absence

Code Absence * : CRHELU - Crédit d'heures pour agent élu

Droit actuel : Initial : 0 Heures + 7 Heures Déjà pris : 0 Heures Restant : 7 Heures

Report forcé : Date forcée : 31/12/2021

Maximum forcé : --- Choisir dans la liste ---

Droits supplémentaires

Date	Nombre Suppl.	Motif
Aucun élément à afficher.		

Date * : 01/09/2021

Nombre d'unité(s) * : Plus 7 Heure(s) / minute(s)

Motif : Crédit d'heures élu

[Créer droit supplémentaire](#)

Enregistrer ou Enregistrer si vous avez plusieurs droits supplémentaires à saisir.

On obtient :



Pensez à saisir l'imputation sur les rubriques 46B2, 46B3 et 46B4 à compter de la période [2021.01].

GA

 N N AG A AN G A A C R GA

 A

Il conviendra de saisir, dans les données de paie des agents concernés, la variable donnée mois **C** ou **C** ou **C** ou **C** pour déclencher le calcul automatique des rubriques suivantes :

- 46B1 – Retenue TI Crédit d’heures agent élu
- 46B2 – Retenue NBI Crédit d’heures agent élu
- 46B3 – Retenue RI Crédit d’heures agent élu
- 46B4 – Retenue IR Crédit d’heures agent élu
- 46B5 – Retenue ICSG Crédit d’heures agent élu
- 46B7 – Retenue Crédit d’heures agt élu Apprenti
- 46C1 – Retenue Crédit d’heures agent élu CAE CUI
- 46C3 – Retenue Crédit d’heures agent élu CDDI

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

2.8 Suspension pour défaut d'obligation de présentation d'un passe sanitaire et rémunération

Le paramétrage proposé a été réalisé à partir des données de la base de référence, il convient de l'adapter en fonction de vos propres spécificités.

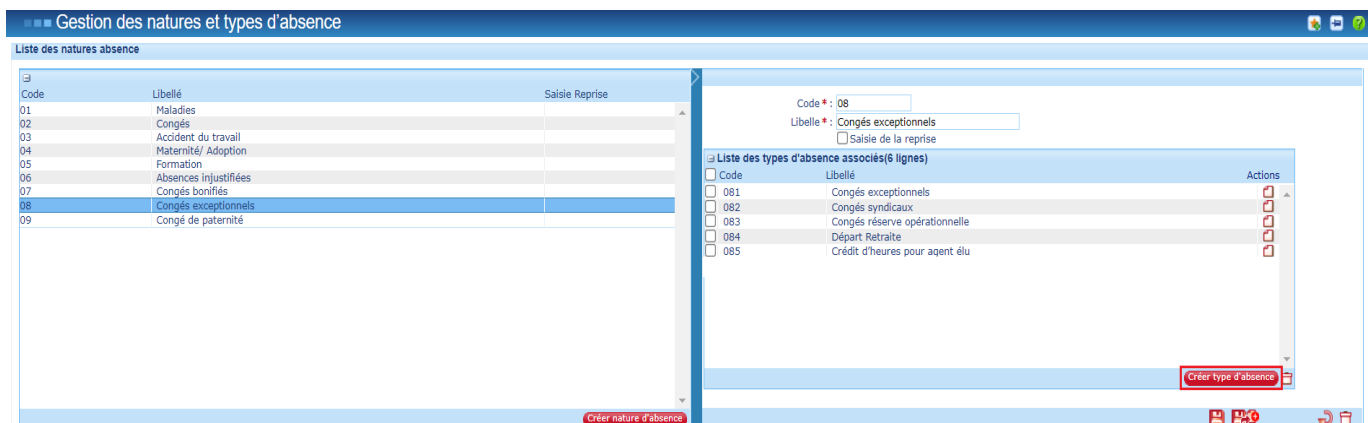
2.8.1 Création type d'absence

A AA A AA A A A A A A

- Création du type d'absence AA A A

- Sélectionner la valeur A AA A

Cliquer sur **Créer type d'absence**



Saisir

- Code : **A**
- Libellé **AA** **A** **A** **A**

A

Mise à jour d'un type d'absence : Suspension non rémunérée **Valider** **Annuler**

Code * :

Libellé * :

A

A

Valider

On obtient :

Gestion des natures et types d'absence

Liste des natures absence

Code	Libellé	Saisie Reprise
01	Maladies	
02	Congés	
03	Accident du travail	
04	Maternité/ Adoption	
05	Formation	
06	Absences injustifiées	
07	Congés bonifiés	
08	Congés exceptionnels	
09	Congé de paternité	

Code * : 08

Libellé * : Congés exceptionnels

Saisie de la reprise

Liste des types d'absence associés(6 lignes)

Code	Libellé	Actions
<input type="checkbox"/>	081	Congés exceptionnels
<input type="checkbox"/>	082	Congés syndicaux
<input type="checkbox"/>	083	Congés réserve opérationnelle
<input type="checkbox"/>	084	Départ Retraite
<input type="checkbox"/>	085	Crédit d'heures pour agent élu
<input type="checkbox"/>	086	Suspension non rémunérée

Créer type d'absence

Créer nature d'absence

Enregistrer

A

Remplir le nouveau code absence
le montre la copie d'écran ci-dessous.

AA A A

et les différentes informations, comme

Il est important de bien valoriser

A en « A

A, cette information est primordiale pour la suite du paramétrage.

Enregistrer

On obtient :

Gestion des codes absences

- ▶ 01 - Maladies
- ▶ 02 - Congés
- ▶ 03 - Accident du travail
- ▶ 04 - Maternité/Adoption
- ▶ 05 - Formation
- ▶ 06 - Absences injustifiées
- ▶ 07 - Congés bonifiés
- ▼ 08 - Congés exceptionnels

08 - Congés exceptionnels(52 lignes)			
Code	Libelle	Domaine	Actions
<input type="checkbox"/>	RSY	Réunions syndicales	Heures syndicales
<input type="checkbox"/>	UNSA13	Congrès syndicaux nationaux UNSA Art.13	Congés
<input type="checkbox"/>	UNSA15	Autorisation d'absence UNSA (CTP,CAP,CHS)	Congés évènementiels
083 - Congés réserve opérationnelle (5 lignes)			
<input type="checkbox"/>	CPT	C. réserve opérationnelle PT	Congés
<input type="checkbox"/>	CREE	C. Rés. Opérat. Extérieurs 120j	Congés évènementiels
<input type="checkbox"/>	CREF	C. Rés. Opérat. Format. et Entain.	Congés évènementiels
<input type="checkbox"/>	CREP	C. Rés. Opérat. Prép. Militaire	Congés évènementiels
<input type="checkbox"/>	CST	C. réserve opérationnelle ST	Congés
084 - Départ Retraite (1 ligne)			
<input type="checkbox"/>	DRET	Départ Retraite - Mois offert(s)	Congés évènementiels
085 - Crédit d'heures pour agent élu (1 ligne)			
<input type="checkbox"/>	CRHELU	Crédit d'heures pour agent élu	Congés
086 - Suspension non rémunérée (1 ligne)			
<input type="checkbox"/>	SUSPM1	Suspension non rémunérée	Congés évènementiels

▶ 09 - Congé de paternité

A

2.8.3 Modification régime d'absences

A AA A AA A A A A

Cliquer sur le bouton du régime d'absences A A .



Saisir dans la zone Code absence :

- A A A

Code absence :

susp Ajouter

SUSPN1 - Suspension non rémunérée

Code	Libellé	Domaine	Actions
CDEUIL	Congé de deuil parental - ASA	Congés évènementiels	^
CP1ENF	C. paternité pour 1 enfant	Congés évènementiels	
CPMULT	C. de paternité naissances multiples	Congés évènementiels	
CPP	Congé de présence parentale (MAI 2006)	Congés évènementiels	
DEM	Déménagement de l'agent	Congés évènementiels	
DEP	Décès conjt,père,mère,enfant de l'agent	Congés évènementiels	
DGP	Décès grands ou proches parents	Congés évènementiels	
GEM	Garde enfants malades	Congés évènementiels	v

Enregistrer

On obtient :

Modification : Régime des congés exceptionnels EVE - Congés Événementiels (tous)

Régime des congés exceptionnels

Code * : EVE Libellé * : Congés Événementiels (tous) Règle de génération : NONHOR-Agents non horaires (droit événementiel) X

Liste des congés événementiels autorisés

Code absence : Ajouter

Code	Libellé	Domaine	Actions
MAG	Mariage de l'agent	Congés événementiels	
MDC	Mariage ou décès collatéraux 2ème degré	Congés événementiels	
MDP	Mariage, décès d'un proche parent	Congés événementiels	
MEA	Mariage des enfants de l'agent	Congés événementiels	
MFS	Mariage frères et sœurs de l'agent	Congés événementiels	
MGR	Maladies grave (pt, père, mère, enfant/agt)	Congés événementiels	
NAT	Naissance au foyer de l'agent	Congés événementiels	
SUSPN1	Suspension non rémunérée	Congés événementiels	

A

2.8.4 Saisie des droits individuels

Pour rappel

Les périodes de suspension ne génèrent pas de droit à congé, subordonné à l'exercice effectif des fonctions au cours de l'année de référence. **A A A A A A A A A A A A**
A » et que « la situation est la même pour les agents contractuels de droit public ».

Impact de la suspension sur le calcul des droits à congé

A A A A A AA A A A A A
A

La circulaire FP n° 1452 du 16 mars 1982 indique que « les fonctionnaires et agents à des administrations de l'Etat qui n'exercent pas leurs fonctions sur la totalité de la période de référence ont droit à un congé annuel dont la durée est égale au produit de la durée du congé auquel ils auraient eu droit s'ils avaient travaillé toute l'année par le nombre de mois ou fraction de mois supérieure à quinze jours effectués, divisés par douze. Le nombre de jours obtenu est arrondi à la demi-journée immédiatement supérieure ».

C : il convient de rappeler que nous raisonnons en jours calendaires.

Concrètement, si l'on veut calculer le **A A A A A AA A A A A A**, cela revient à réduire le congé annuel de $0,5/12^{\text{ème}}$ (soit $1/24^{\text{ème}}$) par **A A A A** (le nombre de jours inférieur à 15 étant ignoré). Le résultat est arrondi à la demi-journée immédiatement **A A A A** (car on raisonne ici à contrario, non pas en durée de présence mais en durée de suspension).

Quelques exemples :

A AA pas d'impact sur le congé annuel

A A A A A AA A A A AA

- Congés annuels total théorique à la date de la suspension = $5 \times 5 = 25$ jours
- Nombre de tranche de suspension égale à 15 jours = 1 (on ignore l'excédent inférieur à 15)
- **A A AA A A A A A A AA A AA A AA A**

A A A A A A A A A A AA A A A AAA

- Congés annuels total théorique à la date de la suspension = 5 x 5 = 25 jours (on ne tient pas compte de son arrivée en cours d'année)
- Congés annuel réels = 25 jours x 10/12 = 20,83 soit 21 jours
- Nombre de tranche de suspension égale à 15 jours = 2 (on ignore l'excédent inférieur à 15)
- A A AA A A A A A AA A AA AA A AA A

Dans ce cas, la dotation réelle de congé annuel réajustée de l'agent sera : 21 jours - 2 jours liés à la suspension = 19 jours

A A A A A A A AA A A A A A A A A A A A
A AA A A A A A A A A A :

- Congés annuels total théorique à la date de la suspension (octobre 2021) = 5 x 5 = 25 jours (on ne tient pas compte de son temps partiel au premier semestre)
- Congés annuel réels = 1^{er} semestre : 3 x 5 = 15 jours x 6/12 = 7,5 jours *** second semestre : 5 x 5 = 25 jours x 6/12 = 12,5 jours *** soit un total annuel de 7,5 + 12,5 = 20 jours
- Nombre de tranche de suspension égale à 15 jours = 1 (on ignore l'excédent inférieur à 15)
- A A AA A A A A A AA A AA AA A AA A

Dans ce cas, la dotation réelle de congé annuel réajustée de l'agent sera : 20 jours - 1 jour lié à la suspension = 19 jours

A

ACCUEIL / ABSENCES / DROITS, ACCEDER AUX DROITS INDIVIDUELS

Sélectionner le droit individuel concernant le code absence **AA A** et cliquer sur le bouton « Modifier »

Note	Début	Fin	Report	Collectivité	Code Absence	Max forcé	Maximum	Déjà pris	Restant	Actions
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	30/04/2022	0001 - PLANPAIE	CANC Congés d'ancienneté		1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	CPF Compte Personnel de Formation		24,000 Heures	0,000 Heures	24,000 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	CRHELU Crédit d'heures pour agent élu		0 Heures + 7 Heures	0 Heures	7 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	DIF Droit Individuel à la Formation		20 Heures	0 Heures	20 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021	0001 - PLANPAIE	SUSPNR Suspension non rémunérée		0,000 Jour(s) + 1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	30/04/2021	0001 - PLANPAIE	CANC Congés d'ancienneté		1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	30/04/2021	0001 - PLANPAIE	CONG Congés annuels		25,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	25,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	31/12/2020	0001 - PLANPAIE	CPF Compte Personnel de Formation		24,000 Heures	0,000 Heures	24,000 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2020	31/12/2020	31/12/2020	0001 - PLANPAIE	DIF Droit Individuel à la Formation		20 Heures	0 Heures	20 Heures	
<input type="checkbox"/>	01/01/2019	31/12/2019	30/04/2020	0001 - PLANPAIE	CANC Congés d'ancienneté		1,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	1,000 Jour(s)	
<input type="checkbox"/>	01/01/2019	31/12/2019	30/04/2020	0001 - PLANPAIE	CONG Congés annuels		25,000 Jour(s)	0,000 Jour(s)	25,000 Jour(s)	

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

Dans la partie inférieure de la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur le bouton **Créer droit supplémentaire**

The screenshot shows the 'Droit Congés annuels de TITULAIRE TPLEIN TROIS ENFANTS a' window. The 'Droits supplémentaires' section is active, displaying a table with columns for 'Date', 'Nombre Suppl.', and 'Motif'. The table is currently empty, showing 'Aucun élément à afficher.'. To the right of the table, there are input fields for 'Date *' (set to 'jj/mm/aaaa'), 'Nombre d'unité(s) *' (set to 'Plus'), and 'Motif'. A red box highlights the 'Créer droit supplémentaire' button at the bottom of the section.

Saisir les informations comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :

This screenshot shows the same software interface, but with a new entry added to the 'Droits supplémentaires' table. The entry has a date of '05/09/2021', a quantity of 'Moins' (0,07 Jour(s)), and a motif of 'Suspension pour non présent.'. A red box highlights the input fields for this entry. The 'Créer droit supplémentaire' button is also highlighted in red at the bottom.

Enregistrer ou Enregistrer si vous avez plusieurs droits supplémentaires à saisir.

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

On obtient :

Drout Congés annuels de TITULAIRE TPLEIN TROIS ENFANTS a

Situation actuelle de l'agent

TITULAIRE TPLEIN TROIS ENFANTS a - 00014
 Emploi principal dans la collectivité PLANPAIE
 Titulaire (FPT) - Conseiller APS
 Temps complet
 En Activité
 Cycle de travail : NT Sa Di en durée depuis le 01/01/2020

Régime maladie : [Maladie Titulaires et Stagiaires](#)
 Régimes congés : [Congés Titulaires et Stagiaires](#)
 ↳ Récupération
 ↳ Crédit d'heures pour agent élu
 ↳ Suspension non rémunérée
 Régime maternité : [Régime maternité Titulaires & Stagiaires](#)
 Régime congé évènementiel : [Congés Évènementiels \(tous\)](#)
 Régime syndical : [Heures synd. Titulaires et Stagiaires](#)
 ↳ [Accéder aux droits individuels](#) ↳ [Accéder aux droits syndicaux](#)

Drout individuel Du : 01/01/2020 Au : 31/12/2020

Collectivité : 0001 - PLANPAIE

Absence
 Code Absence : CONG - Congés annuels
 Drout actuel : Initial : 25,000 Jour(s) -0,070 Jour(s) Déjà pris : 0,000 Jour(s) Restant : 24,930 Jour(s)
 Report forcé : Date forcé : 30/04/2021
 Maximum forcé : --- Choisir dans la liste ---

Droits supplémentaires

Date	Nombre Suppl.	Motif
05/09/2021	- 0,07 Jour(s)	Suspension pour non présentation passe sanitaire

Date : 05/09/2021
 Nombre d'unité(s) : Moins 0,07 Jour(s)
 Motif : Suspension pour non présent;

[Créer drout supplémentaire](#)

Enregistrer

A

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

2.8.5 Paramétrage DSN

A AA AA A AA A

A

Cliquer sur la matrice DSN

[▶ Motifs de suspension de l'exécution du contrat](#)

Paramétrage DSN / PASRAU

i Si vous souhaitez paramétrer le PASRAU, il vous suffit de compléter les informations concernant :

- Les Statuts spécifiques pour le prélèvement à la source
- Les groupes de rubriques DSN / PASRAU
- Si au moins un de vos SIRET n'est pas géré par une trésorerie, créer un Organisme de Protection Sociale de type DGPIP

▶ [Exporter / Importer le paramétrage](#)

▶ [Organismes de Protection Sociale](#)

▶ [Bordereaux de cotisation](#)

Version du paramétrage en cours

Version DSN : DSN Phase 3 ▼

Choisir une version : 2021.01 - [Accéder](#) [Supprimer](#) ▶ [Exporter le paramétrage vers tableau](#) ▶ [Dupliquer une version](#) ▶ [Créer une nouvelle version](#)

Organisme : Organisme de ...

- ▶ [Cumul emploi retraite](#)
- ▶ [Employeurs de l'agent détaché - Situation d'origine](#)
- ▶ [Motifs de la rupture du contrat de travail](#)

Cadre statutaire : Cadre statutaire 01

- ▶ [Aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle](#)
- ▶ [Codes PCS-DSN](#) ▶ [Codes PCS des grades](#)
- ▶ [Complément de dispositif de politique publique](#)
- ▶ [Identification de certaines variables](#)
- ▶ [Identification des Sapeurs Pompiers Professionnels](#)
- ▶ [Inactivité](#)
- ▶ [Mise à disposition externe d'un individu de l'établissement](#)
- ▶ [Motifs d'exclusion du contrat en DSN](#)
- ▶ [Motifs de l'arrêt de travail](#)
- ▶ [Statuts d'agents à exclusion de la déclaration](#)
- ▶ [Statuts spécifiques pour le prélèvement à la source](#)
- ▶ [Type de détachement](#)

Plan de paie

- ▶ [Dispositifs de politique publique et conventionnel](#)
- ▶ [Individu non salarié](#)
- ▶ [Modalités d'exercice du temps de travail](#)
- ▶ [Motifs de suspension de l'exécution du contrat](#)
- ▶ [Natures du contrat de travail](#)
- ▶ [Rattachement Pôle emploi](#)
- ▶ [Rattachement Retraite Complémentaire](#)
- ▶ [Régimes de base risque accident du travail](#)
- ▶ [Régimes de base risque maladie](#)
- ▶ [Régimes de base risque vieillesse](#)
- ▶ [Salariés à temps partiel cotisant à temps plein](#)
- ▶ [Statuts catégoriels Retraite Complémentaire obligatoire](#)
- ▶ [Statuts de l'emploi du salarié](#)
- ▶ [Statuts particulier du salarié](#)
- ▶ [Unités de mesure de la quotité de travail](#)
- ▶ [Groupes de rubriques DSN/PASRAU](#)

A

A

A

Ouvrir le code

AA A A A A

Paramétrage des Motifs de suspension de l'exécution du contrat

Liste des Motifs de suspension de l'exécution du contrat

Plan de Paie * : 01 - Plan de paie 01 ▼

DSN Phase 3 : Version : 2021.01 -

Page(s) : 1 2

- ▶ 112 - Invalidité catégorie 1 (0 valeur)
- ▶ 114 - Invalidité catégorie 2 (0 valeur)
- ▶ 116 - Invalidité catégorie 3 (0 valeur)
- ▶ 200 - COP (congés payés) (0 valeur)
- ▶ 301 - Congé de formation professionnelle (1 valeur)
- ▶ **501 - Congé divers non rémunéré (5 valeurs)**

Valeur	Priorité	Actions
<input type="checkbox"/> Position = C12 - Congé sans traitement	49	
<input type="checkbox"/> Position = SE1 - SPV - Susp. Engag. Convenance perso	49	
<input type="checkbox"/> Position = SE2 - SPV - Susp. Engag. Inaptitude médicale	49	
<input type="checkbox"/> Position = ST1 - Maternité - Adoption sans traitement	49	

[Créer](#) [Créer en masse](#)

- ▶ 507 - Chômage intempéries (0 valeur)
- ▶ 601 - Mobilité volontaire sécurisée (0 valeur)
- ▶ 602 - Chômage sans rupture de contrat (0 valeur)
- ▶ 603 - Détention provisoire (0 valeur)

A

A

A

Cliquer sur le bouton **Créer**

Saisir

- Code : **AA A A A**
- Priorité **AA A**

Paramétrage des Motifs de suspension de l'exécution du contrat

: 01 - Plan de paie 01
divers non rémunéré

Position : --- Choisir dans la liste ---

Motif de position : --- Choisir dans la liste ---

Code absence : **SUSPN1 - Suspension non rémunérée** ✖

Régime Retraite : --- Choisir dans la liste ---

Priorité : **48**

Enregistrer

Plan de paie
501 - Congé

Enregistrer

On obtient :

Paramétrage des Motifs de suspension de l'exécution du contrat

Liste des Motifs de suspension de l'exécution du contrat

Plan de Paie *: 01 - Plan de paie 01

DSN Phase 3 : Version : 2021.01-

Page(s) : 1 2

Code	Description	Priorité	Actions
112	Invalité catégorie 1 (0 valeur)		
114	Invalité catégorie 2 (0 valeur)		
116	Invalité catégorie 3 (0 valeur)		
200	COP (congés payés) (0 valeur)		
301	Congé de formation professionnelle (1 valeur)		
501	Congé divers non rémunéré (5 valeurs)		
	<input type="checkbox"/> Valeur*		
	<input type="checkbox"/> Position = C12 - Congé sans traitement	49	
	<input type="checkbox"/> Position = SE1 - SPV - Susp. Engag. Convenance perso	49	
	<input type="checkbox"/> Position = SE2 - SPV - Susp. Engag. Inaptitude médicale	49	
	<input type="checkbox"/> Position = ST1 - Maternité - Adoption sans traitement	49	
	<input type="checkbox"/> Code absence = SUSPN1 - Suspension non rémunérée	48	

507 - Chômage intérimé (0 valeur)

601 - Mobilité volontaire sécurisée (0 valeur)

602 - Chômage sans rupture de contrat (0 valeur)



Pensez à saisir l'imputation sur les rubriques 46B2, 46B3 et 46B4 à compter de la période [2021.01]. **GA**


N N A G A A N G A A C R GA



Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2021.01] dans le dossier des élus concernés en vous aidant du document A **GA** fin de recalculer les bulletins.



A

 Il conviendra de saisir, dans les données de paie des agents concernés, la variable donnée mois **C** ou **C** ou **C** **A** ou **C** **A** pour déclencher le calcul automatique des rubriques suivantes :

- 46D1 – Neutralisation TI
- 46D2 – Neutralisation NBI
- 46D3 – Neutralisation RI
- 46D4 – Neutralisation IR
- 46D5 – Neutralisation SFT
- 46D6 – Neutralisation ICSG
- 46D8 – Neutralisation rémunération Apprenti
- 46E1 – Neutralisation rémunération CAE CUI
- 46E3 – Neutralisation rémunération CDDi

Ces mêmes rubriques pourront être saisies, dans les éléments de paie de l'agent, si le taux journalier devait être forcé.



A A A A A A A A A A A A A A A A A A A

A

Il conviendra de modifier dans le tableau d'avancement d'échelon et/ou de grade, la date d'effet de la proposition, si un agent a été suspendu pour l'absence de présentation vaccinale.

Préalablement, veuillez éditer la liste des agents suspendus.

Pour ce faire A AA A A A A A A A .

Sélectionner la période d'édition souhaitée ainsi que le code absence

Edition liste des absences saisies

Critères

Collectivité : 0001 - PLANPAIE

Agent : Nom ou matricule

Abs. créées/modifiées entre le : 01/09/2021 et le : 30/09/2021

Domaine : Maladie Congés Heures syndicales Congés évènementiels Maternité/Adoption

Uniquement les absences avec du retard dans l'envoi de l'arrêt de travail

Absence avec carence (sauf si vous les gérez par pondération)

Absence en lien avec une ALD

Codes Absences(1 ligne)			
Code	Libellé	Domaine	Actions
SUSPN1	Suspension non rémunérée	Congés évènementiels	

Code Absence : Code ou libellé [Ajouter]

Codes génériques			
Code	Libellé	Domaine	Actions
Aucun élément à afficher.			

Code Générique : [Ajouter]

Options

Tri : Service, Nom, Prénom, Date de début Nom, Prénom, Date de début

A présent, vous pouvez procéder à la modification de la date d'effet de vos propositions d'avancement.

Dans votre tableau d'avancement, sélectionner l'agent souhaité et cliquer sur le bouton **N** :

Vérification des propositions : Tableau d'avancement

Initialisation **Vérification** Suivi des avis CAP Officialisation Traitement des avancements Clôture

Description Promouvables Non promouvables

Editer pour la CAP Espérer Recalculer toutes Recalculer les non vérifiées Valider l'étape

Critères de sélection

Organigramme : ... Choisir dans la liste ...

Service(s) : [Ajouter] [Sélectionner] [Tout]

Proposition initiale : Tous les avancements

Toutes Non vérifiées Vérifiées A vérifier

Toutes Sans avertisis Avec avertisis Avec date départ Dans un autre tableau

Unité de gestion : ... Choisir dans la liste ...

Collectivité : ... Choisir dans la liste ...

Filière : ... Choisir dans la liste ...

Cadre d'emplois : ... Choisir dans la liste ...

Date avc du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Rechercher

Proposition d'un agent

Agent : Nom ou matricule [Ajouter]

95/95 propositions promouvables(95 lignes)

Vérifiée	Agent	Conditi° avc	Données calculées	Retards	Avert.	Actions
<input checked="" type="checkbox"/>	ADMINISTRATEUR GENERAL DFR a - 00103	Unique : 3a	Echelon 05/HC1 Unique : 01/07/2018			Enclore
<input type="checkbox"/>	ADMINISTRATEUR HCL a - 00203	Unique : 2a	Echelon 03 Unique : 01/12/2020			Enclore

On obtient :

Situation actuelle de l'agent au 24/09/2021

TITULAIRE TPLEIN TROIS ENFANTS a - 00014

PLANPAIE - Emploi principal/0
Titulaire (FPT) - Conseiller APS - Indice brut : 469 - Indice majoré : 410
Echelon 02 depuis le 01/11/2019 - Reliquat : 5 jours

Date de base : 27/10/2019

Prochain avancement

Calculé le : 24/09/2021

Vérifiée Non vérifiée A vérifier

4000 - Conseiller APS - 03
Indice brut : 499 - Indice majoré : 430

	Date calculée	dont reliquat	Retards	Justificatifs
Unique	27/10/2021			Voir
Forcé	[jj/mm/aaaa]	[] a [] m [] j		Voir

Proposition

Proposition initiale : Avancement unique

Date retenue : 27/10/2021

Saisir dans la zone « **G** », la date d'avancement après X jours de suspension.

Exemple : l'agent devait avancer au 27/10/2021, mais a eu 5 jours de suspension pour l'absence de présentation vaccinale, sa nouvelle date d'avancement sera le 01/11/2021 (calcul calendaire).

Modification : Proposition promouvable de TITULAIRE TPLEIN TROIS ENFANTS a

Situation actuelle de l'agent au 24/09/2021

TITULAIRE TPLEIN TROIS ENFANTS a - 00014

PLANPAIE - Emploi principal/0
 Titulaire (FPT) - Conseiller APS - Indice brut : 469 - Indice majoré : 410
 Echelon 02 depuis le 01/11/2019 - Reliquat : 5 jours

Date de base : 27/10/2019

Prochain avancement

Calculé le : 24/09/2021

Vérifiée Non vérifiée A vérifier

4000 - Conseiller APS - 03
 Indice brut : 499 - Indice majoré : 430

	Date calculée	dont reliquat	Retards	Justificatifs
Unique	27/10/2021			Voir
Forcé	01/11/2021	<input type="text"/> a <input type="text"/> m <input type="text"/> j		Voir

Proposition

Proposition initiale : Avancement unique

Date retenue : **01/11/2021**

Valider

A A A A A A A A A A A A A A A A A

On obtient (pour notre exemple avec 5 jours de suspension) :

■ ■ ■ Proposition promouvable CFP TITULAIRE MOIS COMPLET a - 00011

Situation actuelle de l'agent

CFP TITULAIRE MOIS COMPLET a - 00011

Emploi principal - PLANPAIE - Service S1 - S1
 Titulaire (FPT) - Adjt tech Pal 2Cl depuis le 01/01/2020 (ancienneté retenue 01/07/2013)
 Echelon : 02 depuis le 01/01/2020

Indice brut : 359 - Indice majoré : 335

Prochain avancement

Calculée le : 24/09/2021 Reclassement médical

Vérifiée : Oui Non A vérifier

Promotion interne : 2200 - Agent maîtrise

Conditions	Remplie le	
Etre dans le grade Adjt tech ter ou Adjt tech ter ét ens ou Adjt tech Pal 2Cl ou Adjt tech Pal 1Cl ou Adjt tech ét ens Pal 2Cl ou Adjt tech ét ens Pal 1Cl ET Justifier de 7 ans d'ancienneté services effectifs dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ou des Adjoints Tech.Territor Etablis.Enseig. ET Satisfaire à l'examen professionnel	01/07/2020	<input checked="" type="checkbox"/>
OU Etre dans le grade Adjt tech ter Pal 2Cl ou Adjt tech ter Pal 1Cl ou Adjt tech ét ens Pal 2Cl ou Adjt tech ét ens Pal 1Cl ET Justifier de 7 ans d'ancienneté services effectifs dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ou des Adjoints Tech.Territor Etablis.Enseig. ou des ASE.		<input type="checkbox"/>

06/12/2021

Date retenue + :

Classement

Echelon du classement

Indice brut

Ancienneté retenue

Int : 01

Indice brut : 360 - Indice majoré : 336

Durée : ans(s) mois jour(s)

CONTACTS ET LIENS UTILES



A A

0 820 35 35 35 (0.20 € TTC/min + prix appel)



A

relationclientlabege@berger-levrault.com



www.espaceclients.berger-levrault.fr

www.berger-levrault.com

boutique.berger-levrault.fr

ADRESSES



C

A

Siège social :

892 rue Yves Kermen

92100 Boulogne-Billancourt

Centre administratif et opérationnel :

64 rue Jean Rostand

31670 Labège Cedex